

Commerc'en



action

AIDE AU CONSEIL
POUR LES ARTISANS
& COMMERÇANTS
DE CENTRE-BOURG

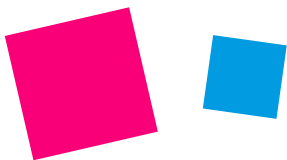


Pour qui ?

Vous êtes un commerçant ou artisan* :

- ✓ **en activité ou en cours de création/ reprise**
- ✓ **situé en centre-bourg** (périmètres définis par l'Agglomération du Bocage Bressuirais)
- ✓ **de moins de 10 salariés** et un CA annuel **inférieur à 2 millions d'€ HT**
- ✓ dont la **clientèle** est composée principalement **de particuliers**

* Liste de toutes les activités non éligibles précisée dans le règlement



Pour quoi ?

Vous souhaitez faire appel à un prestataire extérieur pour des conseils personnalisés sur :

- La communication
- Les démarches administratives liées à votre local
- La satisfaction client
- La transmission de votre activité

Bénéficiez d'une **prise en charge financière** de l'Agglomération du Bocage Bressuirais de **30 à 40 %** de la facture HT* du **prestataire de votre choix**.

* selon plafond mentionné dans le règlement

Comment ?

Les étapes

1. Je prends rendez-vous avec la Direction du développement économique de l'Agglomération au 05 49 81 19 00.
2. J'établis un ou plusieurs devis auprès de prestataires dans la thématique choisie.
3. Je dépose ma demande de subvention **avant de signer un devis**.
4. Je reçois un accusé réception (ne valant pas accord de subvention). Je peux commencer, si je le souhaite, le travail avec le prestataire.
5. Ma demande d'aide est étudiée en comité d'attribution.
6. Je suis notifié.e de la décision du comité par courrier.
7. Mon aide est versée en une seule fois sur présentation d'une facture.

Règlement d'intervention complet téléchargeable sur www.agglo2b.fr, rubrique Economie / Accompagnement et aides financières





MON COMMERCE VISIBLE ET CONNECTÉ

**Améliorez votre communication
(dont la communication digitale)**

Il existe une large palette d'outils pour parler de votre activité et développer vos ventes. En fonction de votre situation, il faut choisir les bonnes actions à mettre en place... Un conseil extérieur est souvent indispensable.

Avec l'aide financière « Commerc'en action », faites appel plus facilement à un prestataire pour définir ou améliorer votre stratégie de communication, votre image, vos outils...

EXEMPLES DE PRESTATIONS :

- Stratégie marketing
- Conseil sur l'identité visuelle (logo, plaquette ...)
- Conseil sur les outils numériques : site internet, référencement, réseaux sociaux, aide à la rédaction de contenus ...

Taux d'aide	Plafond de dépenses	Subvention maximale
30 à 40%	3 000 € HT	Entre 900 et 1200 €

* Ne sont pas éligibles : les investissements matériels ou immatériels (ex. : ordinateurs, tablettes, logiciels, serveurs, abonnements, frais d'hébergement, achat de nom de domaine ...) ou l'impression des supports de communication qui en découleront.



MON COMMERCE AUX NORMES

Faites-vous accompagner pour les démarches liées à votre local commercial

Ouvrir ou moderniser un local commercial nécessite de se conformer à des règles d'accessibilité, de sécurité, d'urbanisme, d'enseigne... et de déposer des formulaires d'autorisation. Ces démarches sont obligatoires et doivent être anticipées, car elles peuvent prendre du temps.

Avec l'aide financière Commerc'en action, confiez ce volet technique à un professionnel, et consacrez-vous pleinement au lancement ou au développement de votre activité.

EXEMPLES DE PRESTATIONS :

- Diagnostic accessibilité-sécurité avec préconisations de travaux
- Montage d'un dossier d'Autorisation de Travaux (ERP)
- Prestation globale*
d'accompagnement (diagnostic + déclaration préalable ou permis de construire et autorisation de travaux)

Taux d'aide	Plafond de dépenses	Subvention maximale
30 à 40%	1500 € HT* * 2 500€ dans le cas d'une prestation globale	Entre 450 et 600 € *Entre 750 et 1000 € dans le cas d'une prestation globale



BIENVENUE DANS MON COMMERCE

**Améliorez l'expérience client dans
votre magasin ou showroom**

**La relation client, l'agencement extérieur/
intérieur... font partie des éléments
à questionner régulièrement pour
continuer à attirer et fidéliser vos clients.**

Avec l'aide financière « Commerc'en action », prenez de la hauteur grâce à un regard extérieur qui évaluera vos pratiques et vous proposera des pistes d'amélioration.

Mesurez l'attractivité de votre point de vente.



Prenez conscience de vos forces et améliorez vos points faibles pour vous différencier de la concurrence.

EXEMPLES DE PRESTATIONS :

- Audit qualité : rendez-vous sur site, analyse (extérieur / intérieur du point de vente, relation avec la clientèle et communication), préconisations et pistes d'amélioration
- Visite client mystère
- Stratégie commerciale...

Taux d'aide	Plafond de dépenses	Subvention maximale
30 à 40%	1 000 € HT	Entre 300 et 400 €



MON COMMERCE ... ET DEMAIN ?

Anticipez la transmission de votre entreprise

Une transmission réussie s'anticipe et se prépare en plusieurs étapes. Vous optimiserez ainsi vos chances de trouver le bon repreneur et de céder votre entreprise dans de bonnes conditions.

Avec l'aide financière « Commerc'en action », mettez toutes les chances de votre côté avec l'accompagnement d'un expert en transmission d'entreprise.

EXEMPLES DE PRESTATIONS :

- Diagnostic de l'entreprise : bilan personnel, potentiel de l'entreprise, points forts et points faibles
- Évaluation financière et scénarios de transmission (succession, cession, location gérance, rachat de parts...)
- Promotion de l'entreprise à céder (aide à la rédaction de l'offre, diffusion)

Taux d'aide	Plafond de dépenses	Subvention maximale
30 à 40%	1500 € HT	Entre 450 et 600 €



**Un dispositif mis en place
dans le cadre du programme
« Coeur de Bourg, Coeur de Vie »
de l'Agglomération du Bocage Bressuirais**

Un **soutien financier** de l'Agglomération du Bocage Bressuirais pour :

■ accompagner les artisans commerçants de proximité dans leur **installation**, leur **développement** ou leur **transmission** ;

■ les aider à **qualifier et améliorer leur offre et leur environnement commercial** grâce à un conseil extérieur ;

■ **renforcer l'attractivité** du commerce en centre-bourg/centre-ville et donner une **image dynamique**.



Pour en savoir +

Agglomération du Bocage Bressuirais

Direction du développement économique
27 boulevard du Colonel Aubry - BP 90 184
79 304 Bressuire Cedex
Tél. 05 49 81 19 00 - economie@agglo2b.fr

www.agglo2b.fr
